

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1. Intitulé du projet

Requalification d'espaces publics dans le centre-ville reconstruit du Havre

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom BROUDIC

Prénom Kenny

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie du Havre

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PHILIPPE Edouard, Maire

RCS / SIRET 217 603 513 00011 Forme juridique collectivité territoriale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement	le périmètre d'études opérationnel, au stade AVANT-PROJET URBAIN, est de 5,25 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement consiste à requalification des espaces publics dans le centre-ville reconstruit du Havre, et plus particulièrement dans les quartiers Notre-Dame et Saint-François.

Afin d'atteindre un niveau de cohérence suffisant et partagé par les futurs acteurs et gestionnaires du site, les 5,25 ha du périmètre opérationnel global s'inscrivent dans un périmètre de réflexion de 10 ha qui a fait l'objet d'une étude DIAGNOSTIC/ESQUISSE ci-jointe. Le périmètre opérationnel regroupe 5 secteurs qui totalisent une superficie d'environ 5,25 ha. Ils se répartissent comme suit :

1. La place du Vieux Marché, lieu du muséum d'histoires naturelles en cours de rénovation, espace qui manque de visibilité et de fonctionnalité,
2. Les pourtours de la cathédrale Notre-Dame,
- 3 et 4. Les quais des bassins historiques Videcoq, Notre-Dame, Michel Féré et de l'Île, espaces maritimes identitaires riches de potentialités urbaines et paysagères, liens entre hyper-centre reconstruit et un quartier St François insulaire et introverti,
5. La place du Père Arson, et la rue de Bretagne, espaces historiques.

Bien qu'il apparaisse sur les cartes, le secteur de la rue de Paris a été écarté du périmètre opérationnel.

Le projet fait l'objet d'une concertation auprès des habitants (ateliers, balades urbaines, réunions publics).

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet se construit autour de 3 enjeux forts:

1/ valoriser et étendre les aires piétonnes,

Afin de diminuer l'image routière du centre-ville reconstruit, les surfaces de stationnement et les voies sur-dimensionnées sont recalibrées à l'échelle d'un centre-ville urbain dynamique. L'offre de stationnement public est réduite au profit de parcours piétons et de larges espaces adoucis

2/ valoriser les promenades bleues,

Riche de ses bassins historiques, liaison entre la ville et l'océan, Le Havre se dote d'une identité maritime forte. Autrefois animés par une activité commerciale maritime, la proposition d'aménagement développée aujourd'hui intègre les bassins en tant qu'élément de liaison, comme balade privilégiée depuis le centre-ville vers la mer, du bassin du commerce vers le Grand Quai réaménagé et le port. En connectant cette boucle de balades aux promenades urbaines, le bassin du Roy et l'anse Notre-Dame vont jouer un rôle central dans la connexion inter-quartier.

3/ renforcer la nature et la biodiversité,

Dans la poursuite des tapis verdoyants et des alignements d'arbres existants en bord de bassins et sur les places, la présence végétale est prolongée et étoffée afin d'amplifier l'impact des corridors écologiques inscrits à la Trame Verte et Bleue du PLU du Havre et de son programme "Nature en ville". Ces nouvelles ambiances paysagères jouent un rôle primordial dans l'amélioration du cadre de vie, dans la mise en valeur architecturale, l'attractivité de certaines rues et place et augmente la biodiversité.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase de travaux sera suivie par un maître d'œuvre, auquel la ville confiera l'ensemble des missions indiquées dans la loi MOP. Les espaces à requalifier seront repensés. Les aménagements existants (retrait des enrobés et décaissement de la voirie) seront entièrement renouvelés (reprofilage des voies, nouveaux cheminements, nouveaux espaces verts). Certains alignements d'arbres seront valorisés, d'autres devront être abattus si cela s'avère nécessaire.

Les affectations des emprises seront peu modifiées. Certaines zones évolueront pour renforcer la place des mobilités douces et végétaliser le secteur, réduisant les surfaces imperméables. Ainsi, la place du Vieux Marché, actuellement occupé par un parking aérien, sera transformé en espace vert.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Gestion du domaine public par les services compétents de la ville du Havre et de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Les surcoûts liés au nouveau projet seront limités (traitement des espaces verts) dans la mesure où il n'y aura pas de changements majeurs d'affectation et d'usage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'instruction du formulaire cerfa 14433\*02 "Demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)"

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Voici les surfaces détaillées du périmètre opérationnel de l'opération : - secteur Place du Vieux Marché : 0,77 ha - secteur pourtour de la Cathédrale : 0,68 ha - secteur Rue Jean Macé : 0,31 ha - secteur des bassins : 2,86 ha - secteur St François - Place du Père Arson : 0,63 ha	périmètre total = 5,25 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

LE HAVRE - centre-ville  
quartier Notre-Dame  
quartier Saint-François

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49°48'75"82 Lat. 0°10'84"09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF marine de type II la plus proche se situe à plus de 1 km du secteur et la ZNIEFF marines de type I est à plus de 2 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Havre est une commune littoral de la région Normandie . Le secteur d'étude se situe à plus de 1 km de la côte (Manche)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein des zones citées. La réserve naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine se situe à environ 3 km du secteur d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) État dans la Seine-Maritime a été approuvé le 16 janvier 2015. La commune du Havre est concernée par la N282 (à environ 5 km du secteur d'étude), la voie ferrée (à environ 2 km du secteur d'étude) et l'aéroport (à environ 5 km de l'étude) comme voies et équipements bruyants impactants. Pas d'impact au regard de la distance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au cœur du périmètre UNESCO du Havre. Le projet n'impactera aucune construction répertoriée.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'application CARMEN (DREAL), la zone humide la plus proche est le canal du Havre, à environ 1 km du secteur d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du risque littoral est prescrit, et non encore approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas réputé pollué. Aucun site BASOL ou BASIAS n'est recensé. Une étude des sols sera néanmoins menée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est compris dans la masse d'eau souterraine "Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien", identifiée comme zone de répartition des eaux du bassin Seine-Normandie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 4 km du secteur d'étude. Il s'agit de la ZPS "Estuaire et marais de la Basse Seine".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur au sein du du périmètre UNESCO. Il se situe néanmoins à plus de 500 m de l'hôtel de Ville, classé monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau. Le réseau d'eau potable (AEP) existant pourrait être renouvelé à l'occasion des travaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface (aucun parking souterrain n'est prévu) et ne nécessitera donc pas d'interventions en profondeur susceptibles de modifier l'écoulement des eaux souterraines. Les seuls travaux dans le sol concerneront la pose et le renouvellement des réseaux à une profondeur réglementaire 'environ 80 à 90 cm du niveau du terrain naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux seront liés au traitement des enrobés. Ils seront évacués et traités si nécessaire selon les filières spécifiques. Une neutralisation en matériaux de remblai sur site après broyage sera étudiée et privilégiée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera des matériaux de construction (nouveaux aménagements urbains) avec réutilisation des matériaux si possible.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un secteur déjà urbanisé. Il est prévu de réduire l'artificialisation des sols et de renforcer la biodiversité en aménageant de nouveaux espaces végétalisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'implante pas au sein d'un site Natura 2000 et le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 4 km du secteur d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone UCb du PLU du Havre, correspondant au à la zone urbaine centrale et plus spécifiquement aux surfaces en eau des bassins à flot. Le secteur d'étude est constitué de différentes places urbaines (place du Vieux Marché et père Arçon), de voiries et d'équipements publics (muséum d'histoires naturelles).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre de risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le risque littoral - submersion marine un Plan de Prévention du Risque Littoral est en cours d'élaboration sur le territoire havrais. - le risque sismique est jugé très faible. - risque lié au radon très faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'entraînera pas plus de trafic que celui existant (requalification d'espaces publics déjà existants).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de nuisance sonore lors de la phase chantier, lié au fonctionnement des engins. En phase d'exploitation, il n'y aura pas d'augmentation du trafic, voire une réduction avec l'augmentation des emprises dédiées aux mobilités douces.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas source de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibration dans sa phase d'exploitation et ne sera pas concerné par des vibrations. Il est probable cependant que les engins de chantiers soient source de vibrations en phase travaux. L'impact sera temporaire et limité dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un contexte urbain déjà concerné par une ambiance lumineuse existante (voiries, habitations, activités, etc.). Les nouvelles installations lumineuses du projet auront peu d'impacts sur le contexte lumineux et respecteront les normes en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets engendrés par le projet seront principalement liés : - en phase chantier : aux poussières et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) des engins de chantier; - en phase Exploitation : aux émissions de GES liés aux trafics (déjà existant)
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas d'augmentation des eaux de ruissellement, dans la mesure où les surfaces imperméables seront réduites par rapport à l'existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas la production de nouveaux effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas la production de nouveaux déchets, dangereux ou non dangereux.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une modification relative du paysage urbain en renforçant la place des espaces verts et en limitant l'impact des véhicules automobiles (stationnement, circulation).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration des continuités piétonnes et cyclables, ce qui va engendrer des modifications de circulation automobile</li> <li>- développement des usages récréatifs grâce à l'aménagement d'espaces paysagers et ludiques</li> <li>- mise en place de protections pour lutter contre le risque de submersion marine, le long des quais Videcoq, Notre-Dame, Féré et Isle.</li> </ul>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Rendre aux havrais l'accès aux bassins et mettre en valeur le patrimoine urbain :

- Rendre les bords à quai aux promeneurs et aux usages de loisirs et mettre en valeur le paysage des bassins
- Renforcer la protection des quartiers vis-à-vis des crues maritimes
- Mettre en scène l'architecture du centre reconstruit et proposer un parcours de découverte par l'aménagement d'un système de parvis et place devant les monuments historiques remarquables

Mieux partager l'espace public entre les différents usages :

- Améliorer les continuités piétonnes et cyclables, offrir un plan de circulation efficace ainsi qu'un stationnement adapté aux usages, en diminuant l'image routière du centre reconstruit
- Valoriser le jeu des perspectives courtes et longues offertes par l'architecture de Perret. Ainsi les passages et les vues cadrées seront mises en valeur.
- Conforter les linéaires commerciaux et redonner une fonction claire à chaque espace (terre-pleins du quai Videcoq, rues autour du Museum, ...)

Réintroduire de la nature en ville

- Offrir de nouveaux espaces verts au cœur du centre ville reconstruit et créer des continuités paysagères riches en biodiversité

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet visera à limiter l'impact des aménagements dans un tissu déjà urbanisé (renforcement des mobilités douces, réduction des surfaces imperméables, végétalisation de l'espace public...), il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Afin d'améliorer la compréhension du projet urbain, relatif notamment au paragraphe 4 "caractéristiques du projet" du présent CERFA, nous avons ajouté les annexes supplémentaires suivantes: - DIAGNOSTIC urbain - DIAGNOSTIC environnemental - ESQUISSE urbaine - Compte-rendu du FORUM PUBLIC tenu le 08 juillet 2020, et relatant toute la démarche de concertation publique menée depuis février 2019 sur le projet urbain

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LE HAVRE

le,

18/01/2021

Signature

  


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

